



PRATIQUES MÉDICALES EN SANTÉ TRAVAIL POUR LA FORMATION DES COLLABORATEURS MÉDECINS

Diplôme Inter Universitaire - 4 ans

INFORMATIONS

CALENDRIER



Septembre 2022 - Juin 2023

LILLE - AMIENS - CAEN - ROUEN

RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES : Pr. A. SOBASZEK et Pr. S. HULO (Lille), Pr. B. CLIN-GODARD (Caen), Pr. JF GEHANNO (Rouen).

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Inscription obligatoire avant le premier cours

Pauline GUILBERT

Département de FMC / DPC
Faculté de Médecine / Pôle Recherche
Place de Verdun 59045 Lille Cedex

pauline.guilbert@univ-lille.fr

03.20.62.34.95

INSCRIPTION

medecine.univ-lille.fr

RETOUR AU
SOMMAIRE

OBJECTIFS

- Maîtriser le contexte de l'entreprise et du monde du travail afin de mettre en relation santé et conditions de travail.
- Maîtriser le cadre réglementaire, déontologique, éthique de l'exercice de la médecine du travail
- Savoir évaluer et suivre les capacités de travail, maîtriser l'ensemble des éléments pour le maintien dans l'emploi. Savoir définir, tracer et gérer les effets médicaux de la pénibilité et du vieillissement au travail
- Savoir identifier et évaluer les risques professionnels pour les mettre en rapport avec des effets sur la santé, des accidents du travail ou des maladies professionnelles
- Être capable de mettre en oeuvre un dépistage et un suivi individuel et collectif des travailleurs en fonction des risques auxquels ils sont exposés.
- Être capable de mettre en oeuvre ou de participer à des actions de veille sanitaire, de recherche épidémiologique dans le champ de la santé au travail
- Maîtriser l'ensemble des outils nécessaires à l'action en milieu de travail (gestion de l'information, communication, définition et conduite de projet...).
- Être capable de mener, dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens et des plans d'actions définis par la loi du 20 juillet 2011, toutes les actions de prévention technique, organisationnelle et médicale) en animant et coordonnant une équipe pluridisciplinaire.
- Être capable de conseiller l'entreprise sur la surveillance globale du milieu de travail et une gestion globale des risques y compris les risques environnementaux.

CONDITIONS D'ACCÈS

- Le DIU est ouvert aux médecins non titulaires de la qualification en médecine du travail et justifiant d'au moins 5 ans d'inscription au conseil de l'ordre des médecins sur dossier comprenant :
 - Un Curriculum Vitae détaillé mentionnant les formations suivies et obtenues en santé travail ainsi que les périodes d'exercice d'une activité de médecine du travail et les conditions dans lesquelles cette activité a été réalisée
 - Une attestation d'au moins cinq ans d'inscription au tableau de l'ordre des médecins
 - Une promesse d'embauche comme collaborateur médecin signée du directeur du service de santé au travail mentionnant, en particulier, le temps hebdomadaire de travail prévu.
 - Une attestation du tuteur encadrant certifiant qu'il accepte cette fonction d'encadrement (à laquelle il joint un court CV ainsi qu'une attestation qu'il est bien inscrit au Conseil de l'Ordre des médecins en tant que médecin qualifié en Médecine du Travail)
- Pour les candidats ayant suivi incomplètement une formation spécifique en santé travail mais n'ayant pas obtenu le diplôme
 - un relevé des unités d'enseignement théoriques et pratiques validées

Le conseil pédagogique, composé des coordonnateurs interrégionaux du DES en médecine et santé au travail du DIU vérifiera, en outre la motivation du candidat et la compatibilité de son exercice avec la formation.



PRATIQUES MÉDICALES EN SANTÉ TRAVAIL POUR LA FORMATION DES COLLABORATEURS MÉDECINS

Diplôme Inter Universitaire - 4 ans

INFORMATIONS

CALENDRIER



Septembre 2022 - Juin 2023

LILLE - AMIENS - CAEN - ROUEN

RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES : Pr. A. SOBASZEK et Pr. S. HULO
(Lille), Pr. B. CLIN-GODARD (Caen), Pr. JF GEHANNO (Rouen),

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Inscription obligatoire avant le premier cours

Pauline GUILBERT

Département de FMC / DPC
Faculté de Médecine / Pôle Recherche
Place de Verdun 59045 Lille Cedex

pauline.guilbert@univ-lille.fr

03.20.62.34.95

INSCRIPTION
medecine.univ-lille.fr

RETOUR AU
SOMMAIRE

PRÉ-INSCRIPTION AVANT LE 30/06/2022

CV et lettre de motivation à adresser à

M^{me} Élodie NONNON

elodie.nonnon@univ-lille.fr

03.20.62.77.66

ORGANISATION & VALIDATION



8 SEMAINES DE COURS

- Réparties sur les 2^{èmes} années
- Réparties entre les 4 villes organisatrices

1^{ÈRE} ET 2^{ÈME} ANNÉE - 12 semaines encadrées par l'enseignant

- 4 semaines d'aide à la rédaction du mémoire (*si possible dans les services universitaires*)
- 2 semaines de cours pédagogiques
- 6 semaines de 5 jours de stages
- 21 mois de découverte et de formation pratique encadré par tuteur

3^{ÈME} ET 4^{ÈME} ANNÉE

- Travaux Dirigés (TD) : journées pédagogiques de préparation et de suivi de mémoire
- Expérience professionnelle tutorée de 2 ans

VALIDATION

L'évaluation s'effectuera tout au long des quatre années en lien avec le médecin tuteur et la commission interrégionale. L'évaluation comportera selon les temps de formation

1. Pour l'enseignement théorique : chaque UE donnera lieu à une évaluation écrite sous la forme d'un contrôle continu
2. Pour les stages initiaux : l'enseignant responsable pour les 3 mois en milieu hospitalo – universitaire ou institutionnel fournira une attestation de validation écrite du stage
Le médecin du travail tuteur, pour les 3 mois en service de santé au travail, fournira une attestation de validation écrite du stage
3. Formation pratique encadrée de 18 mois : le candidat établira un court rapport décrivant les activités réalisées correspondant aux objectifs pédagogiques de la formation. Le médecin du travail tuteur fournira une attestation de validation de la formation pratique accompagnée d'une appréciation écrite sur l'acquisition des compétences par le candidat.
4. Activité encadrée : Le médecin du travail tuteur fournira une attestation de validation de cette activité en détaillant avec le candidat, l'acquisition des compétences correspondant à l'ensemble des objectifs pédagogiques
5. Journées de regroupement pédagogique : l'enseignant responsable fournira une attestation de participation à la journée.
6. Le mémoire sera rédigé par écrit et soutenu à l'oral par le candidat devant la commission interrégionale du DES de médecine du travail à l'issue de la formation

Année 1 & 2

4500 € / an

Année 3 & 4

1500 € / an